Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 035-213500226-20260209-DELIB2026_8-DE

Bécherel

COMMUNE DE BECHEREL

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Rennes
Place Tanguy de Kernier 35190 Bécherel

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 9 FEVRIER 2026 à 20H00

L'an deux mil vingt-six, le neuf février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bécherel s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Mélina PARMENTIER, Maire.

Nombre de membres : En exercice : **15** | Présents : **9** | Votants : 9
Date de convocation : 03.02.2026
Date d'affichage convocation : 03.02.2026
Date d'affichage de la liste des délibérations : 13.02.2026

Présents :

PARMENTIER Mélina	LEPAGE Nathalie	REHAULT Delphine
BOUSSEAU Delphine	MORICE Matthieu	
DURAND Michel		
SPAGNOL Paulette	PONSARD Christophe	
MANNOURY LACOUR Elisabeth		

Absent(s) Excusé(s) : CHILOU Valérie, HEMA Marie-José, HUE Jean-Michel, LECHAUSSEE Florent, REHAULT Olivier, TRASSARD Emilie.

A été nommé(e) à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance :
Mme Elisabeth MANNOURY LACOUR.

Participation à l'accueil de loisirs d'Irodouër et au centre de loisirs de Saint-Pern au titre de l'année 2025

Délibération n° 2026.8

Madame le Maire présente les demandes émises par la commune d'Irodouër et par la commune de Saint-Pern.

Concernant Irodouër, la commune demande une participation à l'accueil de loisirs municipal pour les enfants domiciliés à Bécherel - Montant de la participation demandée au titre de l'année 2025 : **1 154 €.**

Détail de la participation : 84 jours pour la période du 01/01/2025 au 04/06/2025 à 6 € par jour de fréquentation soit 504 € et 65 jours pour la période du 10/06/2025 au 17/12/2025 à 10 € par jour de fréquentation, soit 650 €. Madame le Maire précise que cinq familles (7 enfants) de Bécherel ont bénéficié du service en 2025 à hauteur de 149 jours.

Concernant Saint-Pern, la commune demande une participation au centre de loisirs municipal pour les enfants domiciliés à Bécherel – Montant de la participation au titre de

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 035-213500226-20260209-DELIB2026_8-DE

l'année 2025 : **252 €**. Détail de la participation : 31.5 jours pour la période à 8 € par jour de fréquentation. Madame le Maire précise que trois familles (3 enfants) de Bécherel ont bénéficié du service en 2025.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- Accepte de verser une participation de 1 154 € à la commune d'Irodouër, au titre de l'année 2025, pour son accueil de loisirs municipal et dit que cette dépense sera imputée au compte 657348 « Autres Communes » du budget communal.
- Accepte de verser une participation de 252 € à la commune de St Pern, au titre de l'année 2025, pour son centre de loisirs et dit que cette dépense sera imputée au compte 657348 « Autres Communes » du budget communal.
- Donne tout pouvoir à Mme le Maire pour gérer cette question et signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Suivent les Signatures.

Le Maire Mme Mélina PARMENTIER	La Secrétaire de séance Mme Elisabeth MANNOURY LACOUR
MAIRIE de BECHEREL 35190	